

*Donation
Dr. Enrique Petracchi*

JUST LUCHET

Ancien Élève de l'École Polytechnique

DOCTEUR EN DROIT

L'ARRÊT BLANCO

LA THÈSE DE LA COMPÉTENCE ADMINISTRATIVE
EN MATIÈRE DE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉTAT

« Il y a des victoires *per se* et des victoires
per accidens ».

(Paul VALÉRY, *Regards sur le
monde actuel*, p. 75.)

LIBRAIRIE
DU
RECUEIL SIREY

(SOCIÉTÉ ANONYME)
22, Rue Soufflot, PARIS (V^e)

—
1935

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
<i>Abréviations</i>	10

INTRODUCTION 11

**Responsabilité et garantie en général
et spécialement dans le service: privé et public**

SECTION I. — RESPONSABILITÉ (<i>lato sensu</i>) ET PRÉJUDICE. 12

SECTION II. — DISTINCTION PROCÉDANT DE LA RELATION ENTRE LE PRÉJUDICE ET LE DÉFENDEUR EN RESPONSABILITÉ. PRÉJUDICE IMPLIQUANT — OU N'IMPLIQUANT PAS — UNE FAUTE DU DÉFENDEUR : « RESPONSABILITÉ » (<i>stricto et recto sensu</i>) ET « GARANTIE »	15
--	----

SECTION III. — DISTINCTION PROCÉDANT DE LA NATURE DU PRÉJUDICE. PRÉJUDICE, RESPONSABILITÉ ET GARANTIE « DÉLICITUELS » OU « OBLIGATIONNELS »....	27
---	----

SECTION IV. — LE SERVICE	42
--------------------------------	----

PARAGRAPHE I. — Le Service <i>in genere</i>	42
---	----

PARAGRAPHE II. — Les différentes formes — et spécialement la forme publique — du Service	47
--	----

SECTION V. — RESPONSABILITÉ ET GARANTIE DÉLICITUELLES OU OBLIGATIONNELLES DANS LE SERVICE....	50
--	----

PARAGRAPHE I. — Régime de réparation civile délictuelle	51
Article 1. — Nature et fondement de l'obligation de réparation délictuelle du maître du service : privé ou public	52
Article 2. — Conditions du jeu de l'obligation de réparation délictuelle du maître du service : privé ou public	60
N° 1. — Service privé	60
N° 2. — Service public	63
Article 3. — Limitations de l'obligation de réparation délictuelle du maître du service : privé ou public	64
N° 1. — Service privé	64
N° 2. — Service public	65
PARAGRAPHE II. — Régime de réparation civile obligationnelle	66
Article 1. — Nature et fondement de la responsabilité obligationnelle du maître du service : privé ou public	68
Article 2. — Conditions du jeu de la responsabilité obligationnelle du maître du service : privé ou public	70
Article 3. — Limitations de la responsabilité obligationnelle du maître du service privé ou public	71
N° 1. — Service privé	71
N° 2. — Service public	72
PARAGRAPHE III. — La doctrine jurisprudentielle administrative de la responsabilité administrative, civile, pécuniaire, de l'Etat, maître du service public ..	73
APPENDICE. — Articulation des responsabilités civiles de l'Etat et de l'agent du service public administratif	96

TITRE I

La préhistoire de l'arrêt « Blanco » 103

PARAGRAPHE PRÉLIMINAIRE. — La double question — compétence et fond — de la responsabilité de la Puissance publique.	
Objet et division du présent Titre	103

CHAPITRE I. — La thèse administrative de 1789 à 1873 106

SECTION I. — 1 ^{re} PHASE : 1789 A 1850. — RÈGLE DE « L'ETAT DÉBITEUR »	107
--	-----

SECTION II. — 2 ^e PHASE : 1850 A 1852. — ARRÊT « MANOURY »	108
---	-----

SECTION III. — 3 ^e PHASE : 1852 A 1861. — ARRÊT « ROTHSCHILD »	110
---	-----

SECTION IV. — 3 ^e PHASE : 1861 A 1873. — ARRÊT « DEKEISTER »	113
---	-----

CHAPITRE II. — La thèse judiciaire de 1789 à 1873. 115

SECTION I. — LE PRINCIPE GÉNÉRAL	115
--	-----

PARAGRAPHE I. — Responsabilité obligationnelle : Arrêt <i>Frénoy-Tassart</i>	116
--	-----

PARAGRAPHE II. — Responsabilité délictuelle : Arrêts <i>Depeyre</i> — <i>V^o Brun</i> — <i>Turck</i>	117
--	-----

SECTION II. — LE TEMPÉRAMENT : ARRÊT « DEBAST »	121
---	-----

SECTION III. — LE FLÉCHISSEMENT : ARRÊT « DE ROTROU »	122
---	-----

CHAPITRE III. — L'état de la question à la veille de l'arrêt « Blanco » 124

TITRE II

L'arrêt « Blanco » et sa fortune 131

CHAPITRE I. — L'arrêt « Blanco » 132

SECTION I. — LES CONCLUSIONS DAVID 132

PARAGRAPHE I. — Le texte 133

PARAGRAPHE II. — Analyse et mise en forme de l'argumentation 139

SECTION II. — L'ARRÊT 141

PARAGRAPHE I. — La décision et son prononcé... 141

PARAGRAPHE II. — L'argumentation et sa critique formelle 142

CHAPITRE II. — La fortune de l'arrêt « Blanco ».. 149

SECTION I. — L'ARRÊT « BLANCO » ET LA JURISPRUDENCE 149

PARAGRAPHE I. — La consécration 149

Article 1. — L'adhésion de la juridiction judiciaire. *La captivité de Babylone*... 150Article 2. — L'arrêt *Feutry* 152

PARAGRAPHE II. — La triple fissure 155

Article 1. — La fissure : « *Gestion privée* » (Conclusions *Terrier*) 156Article 2. — La fissure : « *Action pénale* » (Arrêts *Motsch*) 162Article 3. — La fissure : « *Travaux publics* » (Arrêts *Somerville* et *Devisse*) 167PARAGRAPHE III. — La brisure — et la réparation : L'arrêt *Dame Mélinette* et l'arrêt *Verbanck* 170Article 1. — L'arrêt *Dame Mélinette* 170

N° 1. — L'histoire juridique de l'arrêt 170

N° 2. — Son examen 177

N° 3. — L'arrêt *Dame Mélinette* et l'arrêt *Blanco*.. 185Article 2. — L'arrêt *Verbanck* 187

N° 1. — L'histoire juridique de l'arrêt 187

N° 2. — L'arrêt et les conclusions *Verbanck* au regard des arrêts *Blanco* et *Dame Mélinette* 189

SECTION II. — L'ARRÊT « BLANCO » ET LA DOCTRINE 195

PARAGRAPHE I. — Adhésion au motif en tant que tel et au dispositif 196

PARAGRAPHE II. — Rejet du motif en tant que tel, avec adhésion au dispositif .. 197

PARAGRAPHE III. — Rejet absolu du motif en soi, avec adhésion au dispositif .. 198

PARAGRAPHE IV. — Rejet intégral et radical de l'arrêt *Blanco* : motif et dispositif. 201

SECTION III. — L'ARRÊT « BLANCO » ET LA LOI 205

TITRE III

La thèse de la compétence administrative en matière de responsabilité civile de l'Etat ... 213

PARAGRAPHE PRÉLIMINAIRE. — La thèse et sa diversité. — Objet et division du présent Titre 213

CHAPITRE I. — 1^{re} Branche. — L'argument indirect de fond: Inapplicabilité du droit civil de la responsabilité à la responsabilité civile de l'Etat 215

PARAGRAPHE PRÉLIMINAIRE. — Objet et division du présent Chapitre	215
SECTION I. — LES RAISONS CLASSIQUES DE L'EXCLUSION DES ARTICLES 1384 ET SUIVANTS HORS DE LA MATIÈRE : RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ÉTAT	
PARAGRAPHE I. — Le point de vue pratique	216
PARAGRAPHE II. — Le point de vue juridique	219
Article 1. — Les raisons de David	219
N° 1. — Le rôle de l'Etat	220
N° 2. — Les particularités organiques des services publics	221
N° 3. — Les limitations de la responsabilité de l'Etat	222
Article 2. — Les raisons de Laferrière	224
N° 1. — L'argument exégétique	224
N° 2. — L'argument historique	225
N° 3. — L'argument organique	226
PARAGRAPHE III. — Les désaveux	230
SECTION II. — LE SIÈGE DE LA MATIÈRE	
Article préliminaire. — Retour aux principes généraux. — Objet et division de la présente Section..	235
PARAGRAPHE I. — Existence et qualification juridique d'un « champ obligationnel administratif » entre Etat et administrés	237
Article 1. — Son existence	237
Article 2. — Sa qualification juridique	245
PARAGRAPHE II. — Les natures de préjudices générateurs — et les régimes correspondants — de la responsabilité de l'Etat	248

Article 1. — Les natures de préjudices générateurs de la responsabilité de l'Etat.	248
Article 2. — Les régimes de la responsabilité civile de l'Etat et leurs points d'insertion dans le droit civil de la responsabilité	253
N° 1. — Le régime délictuel	253
N° 2. — Le régime contractuel	255
N° 3. — Le régime obligationnel non contractuel..	258
PARAGRAPHE III. — Conclusion : Le siège, dans le droit civil, de la responsabilité civile de l'Etat	261
SECTION III. — LA NÉCESSITÉ — « A FORTIORI » — DE L'APPLICATION DU DROIT CIVIL	
	263
CHAPITRE II. — 2 ^e Branche. — L'argument direct de compétence: Sauvegarde de l'autonomie administrative au nom du principe de la séparation des pouvoirs	
	272
PARAGRAPHE PRÉLIMINAIRE. — La « séparation des pouvoirs » <i>secundum subjectam materiam</i> et le « trouble » administratif.	
Objet et division du présent Chapitre	272
SECTION I. — LE PRÉTENDU « TROUBLE » MATÉRIEL ET INDIRECT DE L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE. — L'ADMINISTRATION ET L'ÉTAT.	
	277
PARAGRAPHE I. — Les expressions impropres et fallacieuses	278
Article 1. — Il n'est pas permis de parler de : « Responsabilité pécuniaire de l'administration envers l'administré ». L'administration n'est pas l'Etat ...	278
N° 1. — La prétendue « responsabilité pécuniaire de l'administration envers l'administré »	279

Article 1. — L'argument jugé en soi	346
Article 2. — L'argument jugé dans son application à la matière : responsabilité civile de l'Etat	350
N° 1. — Le fondement : égalité de répartition des charges publiques (Renvoi)	351
N° 2. — La dualité des régimes de la responsabilité « extra-contractuelle » de l'Etat envers les « tiers » et les « usagers »	352
N° 3. — L'élargissement de la responsabilité extra-contractuelle (« La faute objective »)	353
N° 4. — L'appréciation des contingences circonstancielles — autres que la faute — de service	354
N° 5. — La distinction entre le « fait de service » et le « fait personnel » et le « non-cumul » des actions en responsabilité	356
N° 6. — La discontinuité de la relation entre la responsabilité de l'Etat et la faute de l'agent	361
N° 7. — La « spécialité » du préjudice.....	362
Conclusion	363
 PARAGRAPHE II. — L'intérêt prétendu du justiciable : Le libéralisme du juge administratif	364
Article 1. — L'argument jugé en soi	365
Article 2. — L'argument jugé dans son application à la matière : responsabilité civile de l'Etat	369
N° 1. — L'« anonymat » de la « faute de service » et la « responsabilité directe » de l'Etat (Renvoi)	369
N° 2. — La responsabilité « pour risque »	370
N° 3. — La responsabilité « pour faute »	372
N° 4. — La théorie du « non-cumul » des actions en responsabilité contre l'Etat et contre l'agent	373
N° 5. — La renonciation à la prescription pénale.	377
N° 6. — La question du « préjudice moral »	379
N° 7. — L'évaluation du préjudice matériel	384
N° 8. — La qualité d'ayant-droit	385

N° 9. — La procédure de « renvoi au ministre »	385
N° 10. — La manière de motiver — ou, plus exactement... de ne pas motiver	386
N° 11. — L'appréciation des faits de la cause	388
N° 12. — L'argument de jurisprudence comparée (anglo-américaine et belge)	390
Conclusion	394
 CONCLUSION DU CHAPITRE	396
 CHAPITRE IV. — 4 ^e Branche. — L'argument législatif « a contrario » : La thèse de la juridiction administrative prétendue « de droit commun »	399
 SECTION I. — L'ARGUMENT — COMME TOUT ARGUMENT « A CONTRARIO » — N'EST QU'UN POSTULAT DÉGUISE	400
 SECTION II. — LE POSTULAT EST A RETOURNER : LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE N'EST PAS JURIDICTION « DE DROIT COMMUN » — MAIS BIEN JURIDICTION « EXCEPTIONNELLE »	403
 APPENDICE. — La loi du 20 avril 1932	416
 CONCLUSION ET CONSTRUCTION	425
BIBLIOGRAPHIE	462
<i>Addenda</i>	479
 TABLE DES MATIÈRES	485